

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
(QUÉBEC)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2020

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO
387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À
MODIFIER LA CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue le quatrième jour du mois d'août 2020, à 19 h 00 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du conseil, auxquelles étaient présents :

LE MAIRE SUPPLÉANT : Monsieur Jean-Pierre Ducruc

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Madame Gesa Wehmeyer-Laplante
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean Lecours
Monsieur Guy Boucher
Madame Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier la carte des grandes affectations du sol du plan d'urbanisme de façon à mettre à jour le tracé des rues et des sentiers projetés;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2020, le projet de règlement numéro 628-2020 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'avril 2020 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 628-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 628-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1.

Modifier la carte intitulée « Grandes affectations 2/2 » de façon à modifier le tracé projeté de la rue Demers et d'un sentier tel que présenté à l'annexe « A » de ce présent projet de règlement.

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2020

ARTICLE 2.

Modifier la carte intitulée « Grandes affectations 2/2 » de façon à modifier le tracé projeté de la rue Boisvert tel que présenté à l'annexe « B » de ce présent projet de règlement.

ARTICLE 3.

Modifier la carte intitulée « Grandes affectations 2/2 » de façon à modifier le tracé projeté de la rue Garneau tel que présenté à l'annexe « C » de ce présent projet de règlement.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.

M. Jean-Pierre Ducruc
Maire suppléant

Mme Christiane Couture
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2020

ANNEXE A

CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS AVANT MODIFICATION



CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS APRÈS MODIFICATION



SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2020

ANNEXE B

CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS AVANT MODIFICATION



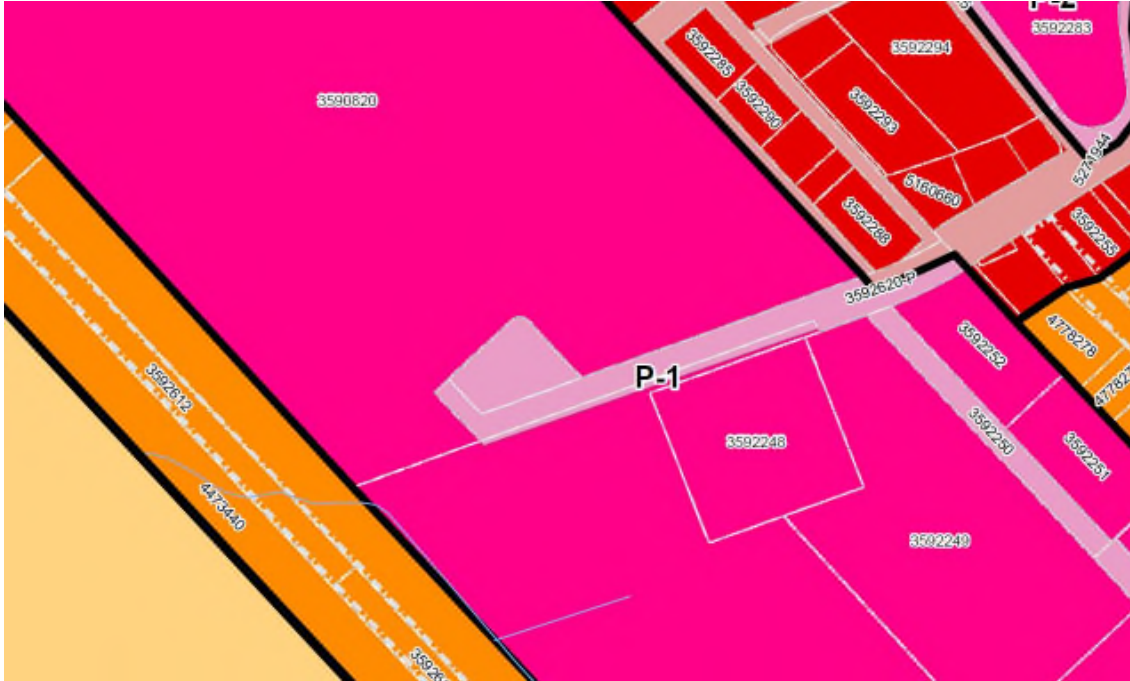
CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS APRÈS MODIFICATION



SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2020

ANNEXE C

CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS AVANT MODIFICATION



CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS APRÈS MODIFICATION

